

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 1 de 7
Date d'impression: 13.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: Gibraltar soldering investment

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Utilisation industrielle et professionnelle.
Pâte de soudure

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur: ERNST HINRICHSEN Dental GmbH
Rue / Boîte postale: Borsigstraße 1
Marque national / Code postal / Ville: DE - 38644 Goslar
Téléphone: +49 (0) 53 21 / 5 06 24
Télécopieur: +49 (0) 53 21 / 5 08 81
E-mail / L'internet: info@hinrichs-dental.de / www.hinrichs-dental.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ERNST HINRICHSEN Dental GmbH: +49 (0) 53 21 / 5 06 24 (lu-ve: 8:00-16:00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable
vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substance:

Non applicable

3.2 Mélange:

Composants dangereux:

(Numéro CAS) 7727-43-7 (Numéro CE) 231-784-4	sulfate de baryum Non classé	25 - 50 %
(Numéro CAS) 14808-60-7 (Numéro CE) 238-878-4	dioxyde de silicium, < 1 % quartz Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires	15 - 25 %
(Numéro CAS) 7778-18-9 (Numéro CE) 231-900-3	sulfate de calcium Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires	15 - 25 %

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins généraux:

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Après inhalation:

Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de malaise.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 2 de 7

Date d'impression: 13.12.2022

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les produits extincteurs à l'environnement. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés:

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Peut être dégagé en cas d'incendie: oxydes de soufre (SOx), oxyde de baryum (BaO)

5.3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie:

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie:

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Veiller à une ventilation adéquate. Eloigner le personnel superflu. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Eviter toute formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 3 de 7

Date d'impression: 13.12.2022

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter toute formation de poussière.
- Mesures d'hygiène:** Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Conditions de stockage: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail	
7778-18-9 Sulfate de calcium	
VLEP - 8 h	10 mg/m ³
14808-60-7 Silices cristallines	
VLEP - 8 h	0,1 A mg/m ³
DNEL valeurs	
7727-43-7 sulfate de baryum	
Inhalation, à long terme - effets systémiques	10 mg/m ³ (Travailleurs)
Orale, à long terme - effets systémiques	13 000 mg/kg/d (Population générale)
Inhalation, à long terme - effets systémiques	10 mg/m ³ (Population générale)
PNEC valeurs	
7727-43-7 sulfate de baryum	
Eau douce	115 µg/l
Station d'épuration (STP)	62,2 mg/l
Sol	207,7 mg/kg
PNEC valeurs	
7778-18-9 Sulfate de calcium	
Station d'épuration (STP)	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Utiliser une ventilation adéquate afin de maintenir les concentrations de poussières au-dessous des normes en vigueur.

Protection personnelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Caoutchouc naturel ou Caoutchouc nitrile. 0,4 mm. La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 4 de 7

Date d'impression: 13.12.2022

Protection des voies respiratoires:

Non requis. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre FFP1.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:	Poudre cristalline / Granulés
État physique:	Solide
Couleur:	Brunâtre
Odeur:	Neutre
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion:	Aucune donnée disponible
Point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):	Ininflammable
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Non oxydant
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Masse volumique:	3,07 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente:	1.400 g/l
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1):	Aucune donnée disponible
Solubilité:	7,4 g/l (20 °C)
Log Pow:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations :

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter:

Pas d'information disponible

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'information disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Peut être dégagé en cas d'incendie: oxydes de soufre (SOx), oxyde de baryum (BaO).

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 5 de 7
Date d'impression: 13.12.2022

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:	Non classé
Valeurs DL/CL50 déterminantes pour la classification	
7727-43-7 sulfate de baryum	
orale	DL50 > 5000 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration: Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité:

Non applicable (substances inorganiques).

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Aucun risque de concentration dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol:

Un solide soluble dans l'eau. Si le produit pénètre dans le sol, il sera absorbé et sera mobile.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 6 de 7

Date d'impression: 13.12.2022

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable

12.6 Autres effets néfastes:

Aucun autre effet connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets):	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur
----------------------------------	--

Recommandations pour l'élimination des déchets:	Lorsqu'ils sont totalement vides, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
---	---

Clés de déchets:	Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
------------------	--

Code catalogue européen des déchets (CED)

18 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)
18 01	Déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
------------------	----------------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
------------------	----------------

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
------------------	----------------

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA:	Non applicable
------------------	----------------

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:	Non
Polluant marin:	Non
Autres informations:	Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC:

Non applicable.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 2015/830

Date d'émission: 11.04.2017
Date de révision: 13.07.2021 / Versión: 2.0
Gibraltar soldering investment



Page 7 de 7

Date d'impression: 13.12.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE:

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008.

Directives nationales:

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG	International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA	Association internationale du transport aérien
DNEL	Dose dérivée sans effet
LC50	Concentration létale, 50 %
LD50	Dose létale, 50 %
PNEC	Concentration sans effet prévisible sur l'environnement
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable